



signature de cotnrat cae en temps partiel

Par **FRAM46**, le **03/10/2011** à **02:12**

en signant un contrat en cae temps partiel soit 109 HEURES par mois,peut on avoir un complement des assedic pour compenser la différence de salaire toucher avec mon indemnisation en are
merci de vos reponses

Par **P.M.**, le **03/10/2011** à **16:03**

Bonjour,

Vous pouvez effectivement avoir une indemnisation complémentaire par Pôle Emploi dans la mesure où le salaire de l'emploi repris ne dépasse pas 70 % de celui qui a été à la base du calcul de l'ARE et que le nombre d'heures est inférieur à 110 h...

Je vous propose [cette brochure](#)